

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean-Pierre FRIMONT, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Céline LEFEUVRE, M. Yann MARTIN, Mme Carine RENAULT, Mme Marie HAGUET, M. Michel BERNAD, M. Yoann LHUISSIER, M. Jean-Paul LIGER.

**Etaient absents excusés** : M. Jean-Louis LATOUCHE (donne pouvoir à M. Jean-Pierre FRIMONT), M. Gérard GRANGER.

**Secrétaire de séance** : M. Yann MARTIN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

✓ l'ajout du sujet :

- Expérimentation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et convention relative à l'expérimentation du compte financier unique.

✓ Suppression du sujet :

- Convention individuelle relative au télétravail de l'ATESART.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modifications, de l'ordre du jour, énoncées ci-dessus.

### **APPROBATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2021.

### **EXPERIMENTATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 ET CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE :**

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 autorise une expérimentation pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires qui a pour objet de permettre de substituer au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, un compte financier unique.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La candidature de la commune a été retenue pour la 2<sup>ème</sup> vague pour une durée de deux exercices budgétaires à compter de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2022,
- autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### **DEVIS CITEOS POUR FOURNITURE ET POSE D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES GARENNES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CITEOS de fourniture et pose d'éclairage public chemin des garennes pour un montant de 8 670,55 € HT soit 10 404,66 € TTC.

En effet, suite à l'enfouissement des réseaux sur cette rue il est nécessaire d'effectuer l'achat d'un nouvel éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce devis pour un montant de 8 670,55 € HT soit 10 404,66 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **DEVIS MIROIRS DE SÉCURITÉ CHEMIN DES GARENNES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise TRACAGE SERVICE relatif à la fourniture de 2 miroirs 450x600 garantie 6 ans pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC.

Ces miroirs de sécurité remplaceront ceux détériorés par le temps situés à l'angle du Chemin des Garennes et de la rue Geneviève Hobey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce devis pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **AVENANT N°1 DU CONTRAT D'ABONNEMENT DE L'ATESART :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n°1 du contrat d'abonnement de l'ATESART.

La collectivité a souscrit un contrat d'abonnement auprès de la société ATESART le 28/10/2014 moyennant une rémunération d'un euro par habitant (référence à la dernière source INSEE connue), avec un plancher de 100 € et un plafond de 2 000 €.

Suite à la décision du conseil d'administration de l'ATESART du 28 novembre 2016, les contrats d'abonnement sont désormais établis sur l'année civile et renouvelables tous les ans par tacite reconduction.

Concernant l'article 3 « Rémunération : le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2019, a validé de nouveaux tarifs pour les contrats d'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 0,85 € HT par habitant, soit 1,02 € TTC avec un plafond de 2040 € TTC (correspondant à 2000 habitants).

Il convient donc de modifier l'article 3 comme suit :

### Article 3 RÉMUNÉRATION

En contrepartie des prestations forfaitisées fournies dans le présent contrat d'abonnement, la collectivité versera à la société ATESART une rémunération calculée sur la base d'un forfait par habitant avec un maximum de 2000 habitants.

Le montant forfaitaire par habitant est défini par le conseil d'administration.

Les autres dispositions au contrat restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa notification aux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat d'abonnement de l'ATESART sous les conditions énumérées ci-dessus.

### **ACTUALISATION DU DEVIS POUR LA POSE DE LA BORNE ELECTRIQUE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis d'études d'exécution, fourniture et mise en œuvre, exploitation-maintenance des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) accordé le 19/01/2021 doit être réactualisé suite à l'avenant du marché.

Le précédent devis s'élevait à 6 186,06 € HT soit 7 423,27 € TTC. Suite à la réactualisation, la dépense s'élève à 6 666,06 € HT soit 7 999,27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte l'actualisation du devis d'études d'exécution, fourniture et mise en œuvre, exploitation-maintenance des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) pour un montant de 6 666,06 € HT soit 7 999,27 € TTC,

- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CREATURES COMPAGNIE :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association CréaturesS compagnie pour l'année 2021.

Il rappelle que pour 2020, le Conseil Municipal a voté la somme de 300,00 € et demande que pour cette année elle soit reconduite.

M. Michel BERNAD étant le Président de cette association, il ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- accorde une subvention d'un montant de 300,00 € pour l'année 2021.

### **APPROBATION DU RAPPORT SUR L'EAU 2020 PAR LE SAEP CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN :**

Le Maire expose le rapport sur l'eau 2020 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Champfleur-Gesnes le Gandelin.

Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider chaque année le rapport sur l'eau effectué par ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport sur l'eau 2020 du SAEP Champfleur-Gesnes le Gandelin.

## **CONTRAT DE PRESTATION DE CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de service de VÉOLIA pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie.

A l'issue des contrôles un compte rendu de visite sera établi par VÉOLIA.

Ce contrat sera rémunéré sur la base de 55,00 € HT par poteau d'incendie. A ce jour, on dénombre 17 poteaux sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le contrat de prestation de service de VÉOLIA pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie sur la base de 55,00 € HT par poteau d'incendie,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ du suivi des travaux de la commune :
  - l'enfouissement des réseaux Chemin des Garennes est terminé. Il restera à retirer les poteaux téléphoniques. La voirie et la pose de l'éclairage public seront faites à la suite. Fin des travaux courant octobre 2021.
  - l'enfouissement des réseaux du centre bourg a commencé par la cour des tisserands où il y a eu des problèmes de canalisations d'eau qui étaient usées. La rue Charles Perrault débutera semaine prochaine. Ces travaux d'enfouissement se feront sur une période de 6 à 7 semaines par tronçons. Les coordinateurs des travaux seront en relation directe avec le service de transport des cars (scolaires, TIS) afin d'assurer la continuité du service.
  - la station d'épuration, a connu un désagrément au niveau d'une canalisation temporaire qui s'est rompue. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre. La station sera en marche totale fin septembre. La collectivité pourra prévoir une inauguration en octobre.
  - lotissement rue de la croix des buis : réalisation d'une étude sur l'impact du RADON sur le terrain qui se révèle faible à moyennement exposé. Un géomètre va être mandaté pour effectuer le levé topographique du terrain.
  - l'aménagement rue de la Croix des Buis : un dossier de demande de subvention dans le cadre du CTR écologique va être déposé. Pour le moment les taux d'attribution ne sont pas connus.
- ✓ Les personnes tenant les permanences des bureaux de vote des élections Départementales et Régionales sont les suivantes :

### **Elections Départementales du 20 Juin 2021**

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Jean-Pierre FRIMONT	Michèle SALMON	Jean-Pierre FRIMONT	Jean-Paul LIGER
Michel BERNAD	Marie HAGUET	Jean-Marie JOINT	Nadine LELIEVRE

**Elections Régionales du 20 Juin 2021**

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Denis TOUCHARD	Nadine LELIEVRE	Jean-Louis LATOUCHE	Eveline FRIGO
Natacha JOINT	Céline LEFEUVRE	Carine RENAULT	Carole RAVALET

**Elections Départementales du 27 Juin 2021**

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Jean-Pierre FRIMONT	Nadine LELIEVRE	Jean-Louis LATOUCHE	Nadine LELIEVRE
Yoann LHUISSIER	Marie HAGUET	Michel BERNAD	Carole RAVALET

**Elections Régionales du 27 Juin 2021**

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Denis TOUCHARD	Denis TOUCHARD	Jean-Pierre FRIMONT	Eveline FRIGO
Mathieu FOUQUERAY	Michèle SALMON	Yann MARTIN	Céline LEFEUVRE

- ✓ du mot de remerciements de la famille RIBOT suite au décès de Mme Suzanne RIBOT,
- ✓ du mot de remerciements de la famille SUET suite au décès de M. Raymond SUET,

**TOUR DE TABLE :**

Mme Nadine LELIÈVRE :

- ❖ Le marché aux fleurs du 08 mai a dégagé une recette de 1 217,55 € au profit de l'entreprise MOUETTE.
- ❖ La plantation des fleurs de la commune a commencé, malheureusement des incivilités ont eu lieu (fleurs arrachées) près du lavoir.
- ❖ Depuis que les travaux de l'aire de jeux sont terminés, elle est très fréquentée. Il sera donc étudié l'achat de bancs supplémentaires.
- ❖ L'intérieur de l'abri bus rue de Rosay a été tagué.

M. Yann MARTIN :

- ❖ Informe que le panneau de signalisation sur la RD 108 entre Villée et le pylône Free a été abîmé.

Mme Carole RAVALET :

- ❖ Demande à quel moment les salles polyvalentes pourront-elles être louées ? Le Maire indique attendre les consignes de l'état mais il est possible de prendre les réservations dès maintenant.

Mme Michèle SALMON :

- ❖ Informe qu'il y a des vols dans le cimetière. Déploie l'incivilité des personnes qui déposent n'importe quoi au niveau du tri-sélectif.

Fin de séance à 21h45